

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT P1101-64 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AU TRAVAIL À DOMICILE DANS LE BUT DE PERMETTRE LES POSTES DE TAXI

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à la suite de l'adoption de la résolution n°17-726 lors de la séance du 18 décembre 2017 pour le projet de Règlement P1101-64 amendant le Règlement de zonage 1101, tiendra une assemblée publique de consultation le **22 janvier 2018** à compter de 19h30, en la salle du Conseil, située à l'hôtel de ville de Sainte-Julie, 1580, chemin du Fer-à-Cheval, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

L'objet de ce règlement vise à permettre, selon certaines conditions, les postes de taxi en modifiant certaines dispositions relatives aux usages complémentaires à l'usage résidentiel, soit dans le cadre du travail à domicile, notamment en limitant à un maximum de deux le stationnement de voitures de type taxi.

Les dispositions du présent projet de règlement visent l'ensemble des zones résidentielles du territoire de la Ville de Sainte-Julie.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Veuillez prendre note que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 9 janvier 2018.

La greffière de la Ville,

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate